

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 848.887

Briquet à molette.

MM. Erich KÖRNER & Franz LENNEIS résidant en Allemagne.

Demandé le 14 janvier 1939, à 16^h 32^m, à Paris.

Délivré le 7 août 1939. — Publié le 8 novembre 1939.

(Demande de brevet déposée en Autriche le 19 janvier 1938. — Déclaration des déposants.)

L'invention concerne un briquet à molette du genre de ceux dans lesquels un capuchon susceptible de s'ouvrir par pivotement entraîne la molette lors de son ouverture, ledit capuchon étant actionné, grâce à un organe intermédiaire, par une paroi latérale du boîtier sur laquelle on agit par pression.

Dans les briquets connus actionnés par une pression sur une paroi latérale du boîtier, la molette est mise en mouvement par un engrenage fixé à cette paroi latérale et le capuchon pivotable est immédiatement actionné par un guidage à coulisse ou analogue. Ces engrenages entraînent dans la pratique, une assez grande complication ; ils fonctionnent avec un frottement relativement important et nécessitent une place importante pour leur adaptation au boîtier du briquet.

On connaît encore des briquets du genre ci-dessus spécifié, dans lesquels la paroi latérale sur laquelle s'exerce une pression provoque l'ouverture d'un couvre-mèche par l'intermédiaire d'une bielle reliée aux deux parties. Comme cette bielle s'étend dans le sens de la largeur du boîtier et se meut dans le même sens, de même que le ressort de rappel agit dans ce même sens, il en résulte que le briquet présente une largeur assez grande qui lui donne une certaine élégance.

D'après l'invention, ces inconvénients de

tels briquets sont supprimés par le fait que l'organe intermédiaire est constitué sous la forme d'une chape coulissante, laquelle agit à la manière d'un levier coudé, se meut principalement dans le sens de la longueur de la paroi latérale mobile, et se trouve soumise dans ce sens à l'action d'un ressort de rappel. Par conséquent, le déplacement des différentes parties et du ressort s'effectue dans un sens qui fait dans le plan du briquet un angle de 90° par rapport à celui dans lequel est exercée l'action sur le briquet, et ceci permet d'exécuter ce briquet sous la forme étroite désirée, sans qu'il en résulte aucun inconvénient. Un autre avantage de cette chape coulissante par rapport aux autres accouplements mentionnés, consiste en ce qu'elle se meut dans l'espace dont la paroi latérale mobile du boîtier a besoin pour son mouvement, et par conséquent n'exige pour son propre mouvement aucun espace spécial. Ladite chape coulissante peut, par suite, même dans les briquets des plus petites dimensions, être établie relativement grande et solide, tout en assurant un guidage précis, de telle sorte qu'un fonctionnement irréprochable du briquet soit assuré. En outre, le ressort de rappel du capuchon peut aussi être de dimensions plus grandes, étant donné qu'il se trouve justement monté dans le champ du

Prix du fascicule : 10 francs.

déplacement de la paroi latérale mobile du boîtier.

Le dessin représente à titre d'exemple une forme d'exécution de l'invention. Dans ce
5 dessin :

La fig. 1 montre en vue de côté un briquet à molette suivant l'invention, dans la position fermée, avec arrachement partiel du boîtier et

10 La fig. 2 montre la même vue, le mécanisme d'allumage étant actionné.

Dans le capuchon 2, pivoté autour d'un axe 1, est adaptée la molette 3 qui est montée folle autour de l'axe 1 et accouplée de
15 manière connue avec le capuchon 2 par un ressort à lame (non représenté) qui s'engage dans ses dents latérales 4, dans des conditions telles que la molette soit entraînée lors de l'ouverture du capuchon 2 et arrache dans
20 ce mouvement des étincelles de la pierre de ferro-cérium. Le capuchon 2 est ouvert par la pression exercée sur une paroi latérale 6 du boîtier du briquet, susceptible d'osciller autour d'un axe 5. Dans ce but, la liaison
25 entre le capuchon 2 et la paroi latérale 6, conformément à l'invention, est constituée par une chape coulissante 7. Celle-ci consiste en une tôle recourbée en forme d'U, dont les ailes se terminent par des languettes
30 8 comportant des œillets et qui portent des tourillons latéraux 9 au moyen desquels la chape coulissante 7 entre en engagement avec des trous percés dans le capuchon 2 et excentrés par rapport à l'axe 1, de manière
35 à se trouver articulée audit capuchon. A son autre extrémité la chape coulissante présente une paroi 10 comportant un orifice central 11 grâce auquel elle se déplace le long du tube 12 portant le ferro-cérium. La chape
40 coulissante 7 présente en outre, dans chacune de ses deux ailes latérales une rainure en arc de cercle 13. Dans ces rainures 13 s'engagent de courts pivots 14, prévus sur
45 les extrémités supérieures des ailes de la paroi latérale 6 dont la section est en U.

Lorsque la paroi latérale 6 est tournée vers l'intérieur, par la pression du pouce, de la position normale montrée fig. 1 dans la
50 position de la fig. 2. La chape coulissante 7 est amenée de la position montrée fig. 1 à la position montrée fig. 2, ce qui a pour effet de faire pivoter le capuchon
55 2 d'environ 90° dans la position d'ouverture et d'actionner la molette 3. Dans ce mouvement la chape coulissante 7 comprime par exemple un ressort à boudin 15 enroulé autour du tube à ferro-cérium 12 lequel ressort, lorsqu'on abandonne la paroi
60 latérale 6 revient dans la position normale.

RÉSUMÉ.

Briquet à molette comportant un capuchon susceptible de s'ouvrir par pivotement, lequel capuchon, lors de son ouverture, 65 entraîne la molette, et est actionné, grâce à un organe intermédiaire, par une paroi latérale du boîtier sur laquelle est exercée une pression, caractérisé par les points suivants :

a. L'organe intermédiaire est constitué 70 sous la forme d'une chape coulissante qui agit à la manière d'un levier coudé, se meut principalement dans le sens de la longueur de la paroi latérale mobile et est soumise, 75 dans le même sens, à l'action d'un ressort de rappel ;

b. La chape coulissante est articulée par une extrémité au capuchon, en un point excentré par rapport à l'axe de rotation 80 dudit capuchon, et à l'autre extrémité elle peut se déplacer le long du tube à ferro-cérium, et pour établir la liaison entre la chape coulissante et la paroi latérale mobile, celle-ci porte des axes qui s'engagent dans 85 des rainures en arc de cercle de la chape coulissante.

Erich KÖRNER et Franz LENNEIS.

Par procuration :

H. BLOUIN.

